

BUREAU DU MÉDECIN-HYGIÉNISTE EN CHEF

NETTOYAGE APRÈS UNE INONDATION – MUNICIPALITÉS

Eau Potable

Source Privée D'approvisionnement En Eau :

- **N'utilisez pas** l'eau de votre puits si ce dernier se trouve présentement sous l'eau.
- Si l'eau de votre puits a une odeur ou une couleur étrange même après l'avoir laissé couler, ou si vous croyez que votre puits a été contaminé par des substances chimiques comme le mazout, l'essence ou des engrais agricoles, **vous ne devez en aucun cas utiliser** l'eau du puits, même si elle a été bouillie.
 - Si c'est le cas, vous devez communiquer avec le bureau du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux de votre région en composant le 506-453-2690 ou visiter [le site Web du Ministère](#).
- Après le retrait des eaux, vous devez porter à pleine ébullition, pendant au moins une minute, l'eau du puits destinée à boire, à faire du jus ou des cubes de glace, à laver des fruits et des légumes, à faire la cuisson et à se brosser les dents, si vous ne soupçonnez pas que votre puits a été contaminé par des produits chimiques. Pour les mélanges de préparation pour nourrissons, continuez de bouillir l'eau deux (2) minutes tel que prescrit par le fabricant ou utilisez une préparation en portions individuelles prêtes à servir.
 - Vous pouvez faire bouillir l'eau à l'avance, la laisser refroidir et la conserver dans des contenants couverts propres.
 - Il faut continuer à faire bouillir l'eau jusqu'à ce que le puits ait fait l'objet d'une chloration et qu'une analyse montre que l'eau ne contient aucune bactérie nocive.
- Pour savoir dans quelles situations et à quel moment vous devez faire analyser votre eau, consultez le guide du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux intitulé [Chloration et analyse de l'eau des puits touchés par des inondations](#).

Source Municipale D'approvisionnement En Eau :

- Réseau d'eau municipal – Aviser les résidents qu'il est sécuritaire ou non de consommer l'eau.

Mesures D'hygiène De Base Pour Le Nettoyage :

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon immédiatement après être entré en contact avec l'eau des crues ou après avoir manipulé des articles contaminés l'inondation.
- Évitez de vous toucher le visage, la bouche, les yeux ou le nez, ou de toucher des plaies ouvertes après être entré en contact avec l'eau des crues ou après avoir manipulé des articles contaminés l'inondation.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant d'aller aux toilettes et après.
- Ne fumez pas ou ne mâchez pas de tabac ou de gomme lorsque vous êtes en contact avec l'eau des crues ou des articles contaminés par l'inondation.
- Recouvrez toute plaie ouverte, coupure ou blessure ouverte d'un pansement propre et sec. Si vous avez des plaies ou des coupures ouvertes qui ont été exposées à l'eau des crues, nettoyez-les le plus possible en les lavant avec de l'eau saine et du savon et appliquez un onguent antibiotique pour contrer l'infection.
- Rincer doucement les yeux avec de l'eau saine s'ils sont entrés en contact avec l'eau des crues.

- Portez des gants imperméables (les plus longs possibles) pour prévenir les coupures et les contacts avec les eaux de crue.
- Retirez vos bottes de caoutchouc et vos vêtements de travail avant de quitter le lieu de travail.
- Portez des gants et rincez et lavez les bottes-pantalons, les bottes et les gants que vous portez durant les activités de nettoyage.

Équipement De Protection :

En exerçant des tâches de nettoyage :

- Portez un masque facial pour protéger votre nez et votre visage des éclaboussures d'eaux de crue.
- Vous pouvez porter des lunettes de sécurité pour empêcher que vos yeux soient contaminés par l'eau des crues.
- Évitez de vous toucher le visage, la bouche, les yeux ou le nez ou de toucher des plaies ouvertes, surtout après être entré en contact avec les eaux de crues ou avoir manipulé des articles contaminés par l'inondation.
- Portez des gants imperméables (les plus longs possibles) pour éviter les coupures et le contact avec les eaux de crue. Le port de gants imperméables sous des gants de travail épais constitue la meilleure façon de se protéger les mains contre des coupures, des éraflures et une exposition à l'eau des crues. Il est important de minimiser autant que possible la contamination à l'intérieur des gants. Les gants qui ne sont pas jetés au rebut doivent être nettoyés avec du savon et de l'eau et séchés avant de les réutiliser.
- Portez une combinaison ou un ensemble de pluie imperméable ou résistant à l'eau pour ne pas que vos vêtements entrent en contact avec l'eau des crues.
- Portez des bottes étanches à semelle et embout d'acier et une semelle (et non simplement une cambrure en acier) pour vous protéger contre les blessures aux pieds.
- Enlevez vos bottes en caoutchouc et vos vêtements de travail avant de quitter un site de nettoyage.
- Portez des gants et rincez et lavez les bottes-pantalons, les bottes et les gants dont vous vous êtes servi pour le nettoyage. Séchez à l'air tous vos vêtements et tout votre équipement.

Protection Des Enfants :

- Ne permettez pas aux enfants de jouer dans les secteurs inondés avant qu'ils ont été nettoyés, ou attendez environ une semaine après le retrait complet des eaux de crue. La lumière du soleil et le sol aideront à détruire les bactéries nocives et les plus gros risques pour la santé devraient alors avoir été évités.
- Nettoyage des aires publiques : En général, il faut nettoyer les aires publiques de la même façon que l'on nettoie une maison. Cependant, il faut évaluer chaque situation au cas par cas pour déterminer si des mesures additionnelles sont nécessaires. Par exemple, en plus de nettoyer les surfaces dures de l'équipement d'un terrain de jeu public, il peut être nécessaire de remplacer le sable dans les bacs à sable et le paillis ou autres matières sur le sol si les sédiments des eaux de crue les ont contaminés. Les responsables municipaux peuvent décider de fermer les terrains de jeu jusqu'à ce qu'ils aient été complètement nettoyés. Rappeler aux citoyens qu'il faut adopter des pratiques d'hygiène personnelle convenables, comme se laver les mains, à la réouverture des aires publiques en plaçant des affiches et en offrant des installations de lavage.

Collecte Des Ordures :

- Expliquez aux citoyens ce qui se passe avec la collecte ordinaire des déchets ménagers et fournissez-leur des renseignements sur les collectes spéciales organisées pour les articles endommagés par les inondations et sur les types de matières acceptées.
 - Par exemple : Les déchets ménagers ordinaires seront ramassés comme d'habitude et doivent être séparés des débris laissés par les inondations. Des services spéciaux de collecte des déchets seront organisés pour les résidents des districts de services locaux dont les détails leur seront communiqués au cours des prochains jours. Les municipalités communiqueront directement à leurs résidents toute information concernant la collecte des débris de l'inondation. Les déchets acceptés lors des collectes spéciales comprennent les appareils électroménagers (enlever les portes et les couvercles pour des raisons de sécurité), les meubles, les tapis, l'isolation, les produits de papier,

etc. Les petits articles doivent être placés dans un sac ou une boîte. Les meubles peuvent être placés à côté des sacs de déchets. Les matériaux de construction et les débris de démolition (bois, blocs de béton, etc.) doivent être empilés séparément. Les gros électroménagers doivent aussi être placés séparément. Les personnes qui souhaitent se débarrasser elles-mêmes d'articles non dangereux peuvent le faire gratuitement aux endroits suivants : le site d'enfouissement de Crane Mountain, la Gestion des déchets solides de la région de Fredericton et les huit stations de transfert des commissions de services régionaux. Ces installations acceptent également les déchets ménagers dangereux contaminés par les eaux de crue. Les gens doivent vérifier les heures d'ouverture de ces installations et le calendrier des jours de collecte des ordures ménagères dangereuses, et informer les employés à l'entrée qu'ils viennent jeter des objets endommagés par les inondations.

Brûlage Des Débris :

- Informer les résidents de ce qui suit au sujet du brûlage des débris : Les sinistrés ne doivent pas brûler les débris pour ne pas nuire à l'environnement. Le brûlage de matériel contaminé par des produits chimiques inconnus pourrait relâcher des particules, des gaz et des vapeurs qui peuvent causer des maladies respiratoires.